

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 13 AVRIL 2020

L'an deux mille vingt et un, le 13 du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge POUJARDIEU, Maire.

Présents : Mrs Mmes POUJARDIEU, TAUZIN, LITZELMANN, GARRIC, ASO, JEAN, JOUGUET, NEVI, REMY-POURQUIE, TRESCOS

Pouvoirs : Mmes PERAZZA et BEGUE ayant donné pouvoir à Mme LITZELMANN
M. MARCON ayant donné pouvoir à Mme TRESCOS
M. BARBE ayant donné pouvoir à M. TAUZIN
M. CAMPODARVE ayant donné pouvoir à M. POUJARDIEU

Excusés : Mrs Mmes PERAZZA, BEGUE, BARBE, MARCON, CAMPODARVE

Secrétaire de séance : Mme LITZELMANN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Approbation du Compte Administratif
- Approbation du Compte de Gestion
- Délibération d'affectation des résultats
- Délibération vote des taxes
- Vote du Budget Primitif
- Délibération mode de gestion du Pavillon
- Décision Contrat Accompagnement à l'Emploi
- Devis signalétique Base de Loisirs
- Informations et questions diverses

1. APPROBATION COMPTE-RENDU DU 15 MARS 2021

Le Conseil Municipal, après lecture, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 mars 2021.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif par chapitres et par articles aux membres présents :

Investissement :

Dépenses

Prévu :	186 251,88
Réalisé :	65 225,78
Reste à réaliser :	90 500,00

Recettes

Prévu :	186 251,88
Réalisé :	60 994,76
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	1 004 615,41
Réalisé :	613 704,39
Reste à réaliser :	0,00

Recettes

Prévu :	1 004 615,41
Réalisé :	1 076 019,35
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-4 231,02
Fonctionnement :	462 314,96
Résultat global :	458 083,94

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la Salle du Conseil. Madame Lydie Aso, doyenne de l'assemblée, fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de 2020, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif tel que présenté par Monsieur le Maire.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire expose aux membres le Compte de Gestion établi par la Trésorerie à la clôture de l'exercice. Il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2020.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un excédent de fonctionnement de :	29 916,55
-Un excédent reporté de :	432 398,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	462 314,96
-Un déficit d'investissement de :	4 231,02
-Un déficit des restes à réaliser de :	90 500,00
Soit un besoin de financement de :	94 731,02

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent	462 314,96
Affectation complémentaire en réserve	94 731,02
Résultat reporté en fonctionnement	37 583,94
Résultat d'investissement reporté : déficit	4 231,02

5. DÉLIBÉRATION VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire explique le fonctionnement et la perception des taxes, recettes indispensables pour le fonctionnement de la Commune.

Pour 2021 :

Foncier bâti :

- Base : 546 600	
○ 17.6% de part départementale	95 436
○ 18.38% de part communale	100 465

Foncier non bâti :

- Base : 28 800	
○ 61.11%	17 600

Produit fiscal attendu : 213 501

Pour cette année, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de conserver les mêmes taux d'imposition applicables et de ne pas augmenter la taxe foncière des habitants.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Aurélien Tauzin présente le Budget Primitif 2021 :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement :	
○ Charges à caractère général	468 053,08
○ Charges de personnels et frais assimilés	254 300,00
○ Autres charges de gestion courante	177 290,00
○ Charges financières	8240,86
Total dépenses réelles	907 883,94
Total dépenses d'ordre	57 220,00
TOTAL dépenses de fonctionnement	965 103,94
- Recettes de fonctionnement :	965 103,94

INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement :	
○ Total dépenses réelles hors opérations	38 231,02
○ Total dépenses opérations d'investissements	509 120,00
○ Reste à réaliser	90 500,00

Total dépenses d'ordre	1 047,56
TOTAL dépenses d'investissement	638 898,58

- **Recettes d'investissement :** **638 898,58**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 tel que présenté par Monsieur Aurélien Tauzin.

7. DÉLIBÉRATION MODE DE GESTION DU PAVILLON

Après discussion, les membres du Conseil décident de ne pas reconduire la gestion du pavillon par un régisseur communal et le recrutement de saisonniers durant la saison estivale. L'ensemble des membres du Conseil est favorable à la mise en gérance du pavillon, moyennant un loyer mensuel.

Un bail est à l'étude chez un avocat pour définir les clauses du contrat, la nécessaire ouverture du restaurant à l'année, l'emploi de saisonniers, le montant du loyer et des charges : eau, électricité... L'ouverture pourrait se faire en juin, en fonction de la situation sanitaire.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Michel Névi pour son investissement pour les travaux de la cuisine du pavillon et la rénovation du barbecue de la base de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le mode de gestion du pavillon.

8. DÉCISION CONTRAT ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Monsieur le Maire rappelle aux membres que le Contrat d'Accompagnement à l'emploi d'un des agents du service technique prendra fin le 03 mai prochain. Le renouvellement de ce contrat pour la période allant de novembre 2020 à mai 2021 était soumis à obligation de formation. Le contexte sanitaire ainsi que la situation de l'agent en arrêt pour accident du travail depuis le mois de janvier n'ont pas permis de tenir l'engagement de formation pour cet agent, remettant ainsi en cause les possibilités de renouvellement.

L'agent concerné étant toujours actuellement en arrêt, et n'ayant pas d'informations concernant une éventuelle date de reprise, le Conseil décide de convoquer cet agent pour faire un point sur sa situation et décide de reporter à la prochaine séance la décision de renouvellement de ce contrat.

9. DEVIS SIGNALÉTIQUE BASE DE LOISIRS

Monsieur Olivier Garric informe le Conseil de la vérification de tous les panneaux de la commune, ainsi que des panneaux spécifiques de signalétique pour la base de loisirs. Des devis ont été demandés à plusieurs fournisseurs.

La Communauté de Communes propose des panneaux à 140 euros. Des entreprises privées proposent le ré-étiquetage de panneaux existants pour 20 euros.

La société ALEC Collectivités, choisie par la commune pour le dossier « adressage », a été sollicitée et a fait une proposition de devis pour différents panneaux de « stationnement interdit » pour le parking de la halte nautique etc... pour un montant de 1400 euros.

La société SERI a fait une offre à quantité, taille et qualité équivalentes de panneaux, pour un montant de 3200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE ET VALIDE**, à l'unanimité, le devis d'ALEC Collectivités.

10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant aux nombreuses incivilités constatées à la base de loisirs et à l'augmentation du vandalisme. Le défibrillateur a été de nouveau endommagé, des jeunes à vélo ont été pris sur le fait en train de détériorer des panneaux et de faire des dérapages qui abiment les revêtements. De plus, il est à craindre que les nouveaux agencements du pavillon soient également dégradés. Une vigilance particulière doit être mise en place afin de prévenir les actes de délinquances et assurer la sécurité des utilisateurs de la base de loisirs, des campings-caristes et des bateliers.

- Madame Géralde Jean informe le Conseil qu'elle a reçu douze CV pour le recrutement des maitres-nageurs. Trois personnes seulement sont disponibles et titulaires du BNSSA, les trois demandant à être logés. Après analyse des CV et argumentaire, le choix se porte sur le recrutement de Monsieur Alexis Carteron de Balbigny (42).

- Madame Marie Trescos fait le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2021 de la Communauté de Communes concernant la voie verte pour le projet de voie cyclable entre Loubens, Bagas et Fontet. Le but de la réunion était de définir le tracé définitif de cette voie pour négocier les acquisitions foncières. Après de nombreux débats et plusieurs points noirs à résoudre notamment concernant la sécurité, des divergences d'opinion entraînent une prochaine réunion le jeudi 29 avril.

- Madame Marie Trescos alerte les membres du Conseil sur la vitesse excessive des véhicules à l'entrée du village sur la RD 224, en venant de Hure. Elle fait part de sa crainte qu'une voiture ne vienne percuter un camping-car lors de sa manœuvre pour accéder à la nouvelle entrée de l'aire. Elle suggère l'installation d'un ralentisseur positionné entre le panneau d'entrée dans l'agglomération (qui vient d'être déplacé) et le nouvel accès. De façon unanime, les membres du Conseil s'indignent de la vitesse excessive et du comportement dangereux de certains automobilistes sur l'ensemble du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.